

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ  
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

## Edito

### *Le CNRS ne sauvera pas Florange*

Après son raid hostile de 2006 contre Arcelor, le groupe Mittal ne s'est jamais comporté en industriel responsable. Après avoir arrêté les hauts fourneaux de Gandrange, il va fermer ceux de Florange. Tout le monde a encore en tête le cafouillage ministériel de début décembre sur l'avenir des derniers hauts fourneaux lorrains. Arnaud Montebourg a agité la menace de la nationalisation.

ÉCOUTEZ, JE N'AVAIS DÉJÀ RIEN POUR  
LES CHEMINÉES DES HAUTS FOURNEAUX...  
ALORS POUR LES PRÉCAIRES DE LA RECHERCHE !



Le 30 novembre, Jean Marc Ayrault a rangé cette menace au fond d'un placard et plié devant la pression du MEDEF.

Le 6 décembre Geneviève Fioraso a joué la mouche du coche en affirmant que tous les laboratoires publics dans le domaine de l'énergie se mobiliseront avec le groupe Arcelor Mittal pour travailler ensemble

à la feuille de route d'un programme d'études et de recherche et développement. Mais le même jour, le groupe Mittal déclarait se retirer du projet ULCOS qui a pour objectif la production d'acier avec de très basses émissions de CO2. Pour mémoire, la première phase du projet ULCOS qui regroupe 48 entreprises dans 15 pays a été financée sur projet européen pour 75 millions d'euros qu'il faut comparer aux 40 millions que le futur crédit d'impôt innovation permettra à Mittal d'économiser.

Le feuilleton Mittal est un cas d'école de ce qu'il ne faut plus faire : l'industriel prédateur a les mains libres face à un Etat sans ambition et l'absence de recherche industrielle ne peut pas être supplée par une gesticulation tardive des responsables de la recherche publique.

## Dégradation des conditions de vie, de salaire et de travail

En 2013, les choix du gouvernement renforceront l'austérité et les difficultés pour les salariés et les retraités, probablement sans aucun effet positif, au contraire, sur la croissance économique. Les 20 milliards d'euros supplémentaires d'allègement du coût du travail obtenus au nom de la compétitivité, s'ajoutent aux 172 milliards annuels de dégrèvements divers. Que de cadeaux au patronat pour arriver à plus de 5 millions de sans emploi et à rendre les services publics exsangues. Le Medef en veut toujours plus. Il s'attaque aujourd'hui au CDI, pour lui trop rigide ; il veut faciliter les licenciements et réduire le montant des indemnités. Il réclame le gel des retraites complémentaires, ce qui conduirait à des pertes drastiques pour les retraités.

La politique du ministère et des directions d'organismes rendent la vie plus difficile dans les laboratoires : le maintien de l'emploi précaire, la poursuite des suppressions de postes notamment dans les services administratifs, vont accentuer la souffrance au travail et les difficultés de la vie quotidienne.

Il faut combattre les discours patronaux mais aussi les discours fatalistes qui voudraient faire croire qu'il n'y a pas d'autres solutions que d'accepter le gel des salaires, des retraites, la régression des garanties collectives, des conditions de travail. Dans nos laboratoires, les pertes de pouvoir d'achat, la faiblesse des salaires, la précarité et les suppressions d'emploi mettent de nombreux collègues en difficulté. Il faut renverser la donne, se positionner dans une démarche de conquête et placer les revendications des salariés au centre pour une réelle sortie de crise.

Daniel Steinmetz



## *Bonnes fêtes de fin d'année à tous*



### **Edito**

Le CNRS ne sauvera pas Florange 1-2

Emploi précaire : où en est-on début 2013 3-6

### **Assises**

Les assises et leurs 121 propositions, analyse et décryptage 7-8

### **Budget**

Pas de changement pour le BUDGET PRIMITIF 2013 du CNRS :

Perte d'emplois, peu de moyens pour faire de la recherche 9

Licenciée, elle a osé faire comparaître l'Inserm devant les tribunaux 10-11

Hausse de la PPRS pour les AJT, T et AI 11

Fonction publique : Dialogue social mais continuité politique 12

Infiltration de mouvements à dérives sectaires dans la recherche biomédicale et en santé 13-15

### **Retraite**

Un retour très partiel à la retraite à 60 ans ...Modalités de départ anticipé à la retraite pour carrière longue 15

Crédit d'impôt : c'est Noël pour le patronat ! 16

COLLRIF : une initiative interprofessionnelle à Grenoble 17

### **Vie des Sections**

Communiqué à tous les personnels des établissements et organismes concernés par l'opération IDEX "PARIS-SACLAY" suite à l'entrevue avec Mme Fioraso le 8 novembre 2012 18-19

Négociation sur la sécurisation de l'emploi : les propositions du Medef sont inacceptables ! 19

### **Hommage**

Hommage à Gérard Mandville 20



Montpellier le 26 novembre 2012

## *Emploi précaire : où en est-on début 2013 ?*

### 1) Quelques repères historiques

#### **A l'origine l'emploi de non titulaires s'appuyait sur des caisses noires et quelques fondations caritatives.**

Les caisses noires permettaient d'aider des jeunes en difficulté. Ils étaient peu nombreux. Des fondations caritatives jouaient le même rôle sans abus. Il faut dire qu'au début des années 60, le montant des bourses de thèse était symbolique et ne permettait même pas de vivre un mois. Par contre le recrutement dans les organismes intervenait souvent juste après le DEA (23 ans). Au milieu des années 70, le gouvernement a créé des allocations de recherche gérées par la Direction Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST). Quelques bourses post thèse étaient aussi attribuées par la DGRST. L'âge de recrutement sur postes de contractuels de type CDD dans les organismes commençait à reculer. Il était de l'ordre de 27 ans.

**Les appels d'offres lancés par divers ministères pour des études dans le domaine des Sciences Sociales à partir de la fin des années 60 ont débouché sur un premier plan de titularisation dix ans plus tard.**

#### **La transformation de l'ARC dans les années 1970 a amorcé la montée des libéralités dans le domaine biomédical.**

Jacques Crozemarie, Administratif au CNRS, prend le contrôle de l'Association de Recherche contre le Cancer (ARC) et lance le financement en grand des libéralités, en plein accord avec une partie des cadres scientifiques dans le domaine biomédical. L'ARC est, avec l'Institut Pasteur, le pionnier en France des opérations médiatiques de recours à la générosité publique pour financer la recherche biomédicale, notamment en matière d'emploi scientifique par des libéralités (travail au noir). D'autres Fondations se sont ensuite lancées dans la même politique, notamment une nouvelle venue l'AFM, qui s'appuie depuis longtemps sur une collecte de dons annuels très médiatisée, le téléthon.

#### **Dès les années 1980, au moment de la titularisation des personnels des organismes, les dirigeants voulaient retarder l'âge du recrutement sur postes de titulaires pour les chercheurs.**

Le gouvernement Mauroy en 1982 a accepté la titularisation dans la Fonction Publique des agents des organismes de recherche qui étaient des contractuels. Près de 40 000 agents ont été titularisés dans leurs laboratoires sans passer de concours. Mais le gouvernement a imposé la condition du niveau thèse pour que les chercheurs et certains ingénieurs (IR) puissent être candidats à un concours de recrutement sur poste de titulaire. Le recrutement sur postes est donc intervenu dans les années qui suivent la thèse alors qu'aucun financement public n'était prévu entre l'obtention de la thèse et le recrutement. En plus, un nombre insuffisant de thèses était financé, particulièrement en Sciences de la Vie et en Sciences de l'Homme et de la Société. Le domaine biomédical s'est alors tourné encore plus vers les fondations caritatives.

Parallèlement, le statut général de la Fonction Publique en 1984 (loi du 11 janvier 1984) a limité à 6 ans la durée des contrats que peut signer un employeur public avec un agent. L'objectif était, et est toujours, d'empêcher la disparition progressive du statut de fonctionnaire.

Dès la fin des années 80, des cadres scientifiques (y compris à la Direction du CNRS) et des dirigeants politiques hostiles au statut de fonctionnaires suggéraient déjà que les chercheurs ne devraient accéder au statut de titulaire que dans le corps des Directeurs de Recherche. Il faudrait donc des CDD de longue durée pour garder les meilleurs. L'élitisme et le CDI/CDD de mission ne sont pas des nouveautés !

### **Le contrat de projet à l'IN2P3 et à l'INSU en liaison avec le CEA et le CNES.**

Certains secteurs scientifiques qui ne pouvaient espérer bénéficier de fondations caritatives, se sont adaptés au contexte rappelé ci-dessus, en faisant financer des emplois (contrats de courte durée alignés sur la durée des projets scientifiques) par des EPIC avec lesquels ils coopéraient. Cette démarche a démarré à l'IN2P3 et à l'INSU qui se sont appuyés sur leurs collaborations avec le CEA et le CNES. Cette démarche a gagné maintenant les autres secteurs, y compris les sciences biologiques où les fondations caritatives ne suffisent plus.

Pendant longtemps, les équipes et les établissements ont trouvé des solutions pour « gérer » une grande partie de ces non titulaires : abandon de la recherche après la thèse, quelques embauches dans les établissements, des départs à l'étranger,...sans être cependant capables d'apporter des solutions positives à tous les cas de précarité de longue durée.

### **Au milieu des années 2000, les contradictions s'amplifient et rendent à terme la situation plus explosive.**

Les CDD de longue durée sont donc devenus nombreux et ont suscité de plus en plus de contestations, y compris sur le plan juridique, et pas seulement dans la recherche.

### **En 2005 la France, condamnée par la Cour Européenne pour abus de CDD dans la Fonction Publique, a introduit la requalification en CDI des CDD dépassant 6 ans avec le même employeur public.**

L'Europe a dénoncé aussi le travail sans contrat, ce qui faisait écho aux démarches de la CGT et d'autres syndicats dans la Recherche. Finalement, le Cabinet de Claudie Haigneré a négocié avec le SNTRS-CGT l'idée d'une convention entre le MESR et les grandes fondations caritatives (ARC, AFM, LNFC,...) **pour remplacer les libéralités qu'elles finançaient (pendant et après le doctorat) par de véritables contrats**, le Ministère faisant prendre en charge par les établissements (organismes de recherche et universités) le financement de la protection sociale. De même, diverses Ecoles, comme l'Ecole des Mines, ont fait l'objet de pressions ministérielles pour passer au contrat alors qu'elles finançaient aussi des libéralités. De nombreuses petites Associations en sont restées aux libéralités. De plus, les mandarins du domaine biomédical ont essayé de s'opposer à la mise en œuvre de ces mesures de remplacement des libéralités par des contrats.

Ces premières mesures visaient à moraliser l'emploi précaire mais ne s'attaquaient pas au fonds du problème : la grave insuffisance de postes dans les établissements pour répondre aux besoins de recherche. Les gouvernements Chirac-Sarkozy ont répondu à l'insuffisance d'emplois scientifiques sans créer de postes statutaires, par la mise en place progressive de l'ANR (2004-2007) qui a permis en même temps de créer beaucoup de CDD et au gouvernement de piloter la recherche de manière plus serrée.

Les ministres de l'ESR qui se sont succédés, notamment Valérie Pécresse, ont refusé de voir la situation dramatique qui allait être générée 6 ans après la montée en puissance de l'ANR.

### **Le protocole du 31 mars 2011 (protocole Tron) et la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet).**

A partir de 2010, des négociations se sont engagées entre le gouvernement Sarkozy (Tron étant ministre de la Fonction Publique) et les Fédérations syndicales de fonctionnaires sur l'emploi précaire qui risque de générer à terme des situations explosives dans toute la Fonction Publique. Cette négociation a débouché sur le protocole d'accord du 31 mars 2011, puis sur la loi du 12 mars 2012. Mais leur application exige des moyens qu'il faut fixer chaque année pendant la période d'application (jusqu'en 2016) puisque le gouvernement a refusé en 2011 de s'engager pour une programmation sur plusieurs années.

Les dispositions du protocole et de la loi ne visent pas à titulariser tous les précaires remplissant des fonctions permanentes, ce qui est l'objectif de la CGT. Ces dispositions visent seulement à réduire l'emploi précaire de longue durée dans les administrations et les établissements publics. A terme, selon le protocole du 31 mars 2011, tous les précaires de longue durée éligibles doivent être titularisés, sauf les étrangers (en fonction des statuts particuliers) et les plus de 55 ans qui pourraient rester en CDI.

Dans la Fonction Publique, la situation la plus grave est celle de l'ESR, au point que le protocole Tron avait ouvert la perspective de mesures spécifiques pour l'ESR (MESR et autres ministères concernés). Une seule mesure spécifique verra le jour dans la loi Sauvadet : l'exclusion de la prise en compte des contrats pour préparer une thèse pour déterminer l'éligibilité à la CDIisation et à la titularisation. L'autre mesure spécifique envisagée, qui a été durement combattue par les organisations syndicales, ne verra pas le jour. Il s'agissait du contrat de mission ou de projet (le MEDEF parle de CDI de chantier), c'est à dire un faux CDI mais un vrai CDD à durée variable qui ne réduirait pas l'emploi précaire, bien au contraire. Et qui aurait été une menace pour le statut de fonctionnaire.

## II) Aujourd'hui, une difficile application de la loi dans l'ESR

### Conditions d'éligibilité à la loi Sauvadet

#### **Pour participer à des examens ou concours réservés pour titularisation.**

Avoir bénéficié pour un même poste de travail (ou de différents postes de travail avec un même employeur) pendant 4 ans sur les 6 dernières années de contrats publics par un ministère ou un Etablissement Public de l'Etat recrutant des fonctionnaires (quelque soit les sources de financement). Il faut avoir au moins deux années de service avant le 31 mars 2011. Les 4 années de service doivent être effectives à la date d'ouverture des examens ou des concours. Le MESR refuse d'ouvrir des concours réservés pour les Ingénieurs de Recherche, les Chercheurs et les Enseignants Chercheurs.

#### **Pour bénéficier de la transformation d'un CDD en CDI au 13 mars 2012.**

Avoir bénéficié avec un même employeur de la Fonction Publique d'Etat pendant les 8 années précédant le 13 mars 2012 de 6 années de contrats publics (quelque soit le nombre de postes occupés). Il fallait être en activité au moins à 70% le 13 mars 2012. C'est un processus automatique à un coup.

Les contractuels ayant au moins 55 ans doivent avoir seulement 3 années de service sur 4 ans.

Les services à 50% ou plus sont comptabilisés à 100%. Les services à moins de 50% sont comptabilisés à 75%.

Des dispositions législatives sont en préparation en faveur des agents qui ont eu plusieurs employeurs pour le même poste de travail. Le MESR veut limiter le périmètre des employeurs à la Fonction Publique d'Etat.

Les transformations de CDD en CDI ultérieures au 13 mars 2012, ne sont pas automatiques. Elles résultent d'une décision de l'employeur.

#### **Les raisons de ces difficultés**

D'abord parce qu'il y a un grand nombre d'agents éligibles. Dans les Universités et les Organismes, 12000 agents remplissaient fin 2011, selon le ministère, les conditions d'éligibilité à la loi (estimation sous évaluée selon la CGT). Notons que le nombre des éligibles est loin des 50 000 agents remplissant des fonctions permanentes.

Ensuite, nous nous heurtons à une sévère politique d'austérité.

Finalement, force est de constater que le gouvernement préfère, pour piloter la recherche, un vivier de précaires titulaires d'un doctorat. Une partie importante des cadres scientifiques veut des agents malléables et corvéables à merci. Ils justifient cette position par un discours élitiste : tous ne sont pas assez bons. Il est cependant aisé de faire remarquer que ces précaires sont assez bons pour réaliser pendant de longues années le boulot demandé.

Les directions d'organismes et les Présidents d'Université sont intervenus à tous les niveaux du gouvernement, pendant le mandat de Nicolas Sarkozy puis celui de François Hollande, pour freiner la mise en œuvre de la loi.

Les démarches syndicales et en particulier celles du SNTRS-CGT, qui a joué un rôle central, ainsi que les premières mobilisations des précaires, qui commencent à s'organiser en collectifs, ont permis de régler quelques cas individuels et obliger le ministère à quelques concessions malgré les résistances des directions d'établissements. Le gouvernement et le parlement ne peuvent plus feindre d'ignorer l'ampleur de l'emploi précaire dans l'ESR. Les médias nationaux et régionaux s'en sont faits l'écho. Les Collectifs de précaires ont été invités à l'audience à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2012 et ont été reçus par le Cabinet du MESR. Bien sûr, il y avait sans doute pour le ministère l'intention d'opposer syndicats et collectifs mais il n'a clairement pas réussi.

#### **Le bilan actuel de la résorption de l'emploi précaire dans l'ESR**

1) **Les CDIsations au 13 mars 2012 ont été réalisées, pour l'instant, seulement pour les agents remplissant les conditions d'ancienneté de services et qui ont eu le même employeur**, soit un petit nombre : par exemple 48 au CNRS et 25 à l'INSERM.

Le gouvernement Ayrault a concédé dans la circulaire Fonction Publique du 26 juillet 2012 que les agents travaillant sur un même poste de travail dans un établissement mais rémunérés par différents employeurs publics doivent être aussi CDIsés. Cependant les résistances des directions d'établissements et du MESR retardent l'adoption des mesures législatives nécessaires pour clarifier la loi Sauvadet. Le MESR tente de restreindre les employeurs à ceux de la Fonction Publique d'Etat, en tentant de ne pas prendre en compte les services publics rémunérés par les collectivités territoriales et les CHU. Le nombre de CDIsations serait évidemment bien plus important si tous les employeurs relevant de la Fonction Publique étaient pris en compte conformément au protocole Tron.

Face à ce blocage du MESR et des directions des établissements, des agents concernés ont lancé des recours auprès des tribunaux administratifs. A Nantes, un recours en référé-suspension a déjà abouti à une annulation d'une décision de refus de

CDIsation par l'Inserm qui a été enjoint de réexaminer sa décision. L'Inserm persiste et attend visiblement le jugement sur le fond en espérant qu'il lui sera favorable.

La liste des employeurs publics pris en compte pour les CDIsations au 13 mars 2012 influencera aussi fortement le nombre des éligibles aux concours réservés pour la titularisation puisque la notion de même poste de travail avec plusieurs employeurs publics figure dans la loi pour bénéficier de recrutements réservés.

La définition des employeurs publics pris en compte pourrait aussi affecter les CDIsations par décision exprès postérieures au 13 mars 2012.

2) **Les procédures de recrutements réservés commenceront à être mises en œuvre au début 2013 dans tous les établissements de l'ESR.** Les dépôts de candidatures auront lieu en janvier ou février. 8400 agents dans les universités et 1400 dans les EPST sont effectivement éligibles selon le ministère.

**Dans les universités le MESR prévoit que 2000 personnes seront titularisées chaque année pendant 4 ans.** Il s'agit principalement d'agents de catégorie C auxquels il faut ajouter des techniciens, des assistants ingénieurs et des ingénieurs d'études. Ces agents sont rémunérés souvent sur des lignes budgétaires de la subvention d'Etat aux universités. Le supplément de cotisations sociales nécessaires (CAS pension) ne sera pas pris sur le budget des universités. Il reste à voir si les universités seront effectivement capables de réaliser ces opérations alors qu'elles connaissent des difficultés importantes.

Dans les EPST, aucune aide n'est prévue par le ministère en 2013. **L'insuffisance de leur masse salariale ne permettra sans doute que l'ouverture d'un petit nombre de postes pour des recrutements réservés aux éligibles à la loi.**

3) **Le MESR refuse d'ouvrir des recrutements réservés pour les agents de catégories dites A+ (les titulaires d'un doctorat, c'est à dire les Ingénieurs de Recherche, les chercheurs, les enseignants chercheurs et conservateurs des bibliothèques) ...** sauf s'ils remplissent des fonctions administratives ! Les fonctions de recherche sont clairement un enjeu stratégique pour le pilotage de la recherche et le consensus entre le Ministère et les cadres scientifiques. Notons que les agents A+ travaillent principalement dans les organismes de recherche. **Ce blocage n'est pas acceptable.**

4) **Les dégraissages continuent.**

Profitant de la lenteur des décisions gouvernementales pour définir les employeurs publics qui seront pris en compte pour finir de déterminer les éligibles à la CDIsation et à la titularisation ainsi que le refus du gouvernement Ayrault d'accepter des recrutements réservés pour les titulaires de doctorat, les établissements ne veulent pas reconduire la plupart des contrats des agents qui sont sur le point d'atteindre 6 ans de services publics, pour ne pas être obligés de les CDIser. Mieux, les directions d'organismes tentent d'imposer la non reconduction des contrats pour la grande majorité des contractuels qui atteignent 3 ans de services publics dans un même établissement. Ils veulent mettre en place une rotation rapide des contractuels. Le gouvernement Ayrault ne fait évidemment rien contre ces mesures de non renouvellement de contrat.

Certains Directeurs d'Unités profitent de la situation pour relancer l'idée du CDI de mission, le CDD à durée variable.

5) **Le gouvernement ne veut pas aller au delà de la loi Sauvadet et ne répond pas à la demande de négociation d'un plan de titularisation de tous les agents remplissant des fonctions pérennes.**

**III) Il y a nécessité de poursuivre les mobilisations pour faire reculer le gouvernement sur les points indiqués ci-dessus.**

Il faut que les collectifs de précaires qui existent déjà se renforcent. Il faut créer des collectifs sur les sites où ils n'existent pas encore. Les Collectifs pourront avoir plus d'impact dans leurs actions et leur coordination nationale sera plus représentative et plus forte.

Il est souhaitable que leurs liens avec les syndicats, notamment ceux de la CGT, se consolident pour faire bloc face au gouvernement et aux directions d'établissements. L'organisation de collectifs n'est pas incompatible avec la syndicalisation des non titulaires. Ils sont bienvenus au SNTRS-CGT.

Pour le SNTRS-CGT, la lutte des précaires doit converger avec les luttes des titulaires pour leur salaire, leurs carrières et leurs conditions de travail et de vie afin de créer un rapport de force favorable vis à vis des employeurs et du gouvernement.

Rappelons encore que l'emploi précaire est intimement lié à une organisation de la recherche fondée sur la concurrence à tous les niveaux. La base de cette organisation est l'instauration d'un système de financement par appel d'offres (ANR, autres agences,...). Toutes les catégories de personnels sont concernées par la lutte pour une recherche fondée sur la coopération plutôt que sur la concurrence exacerbée.

Michel Pierre

# *Les Assises et leurs 121 propositions, analyse et décryptage*

Le rapport définitif des Assises a été publié le 17 décembre 2012 avec 135 propositions et un texte réorganisé par rapport à la version du 26 novembre qui est analysée ci-dessous.

Lundi 26 novembre, s'est tenue au Collège de France la séance finale des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ouvertes par les discours de Jean Marc Ayrault et Geneviève Fioraso, les assises ont examiné en 3 ateliers parallèles 121 propositions. Le rapport final sera présenté au président Hollande à la mi-décembre et en même temps, le député Jean Yves Le Déaut prépare une proposition de loi.

Le déroulement des Assises nationales a été à l'image de ce qui s'est passé ces derniers mois lors des auditions et des assises régionales : un mélange contradictoire des préoccupations des personnels et des revendications avancées par les organisations syndicales avec les pressions des institutionnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le 26 et le 27 novembre, la représentation des organisations syndicales a été réduite à la portion congrue, mais elles ont pu s'exprimer lors des ateliers du lundi après midi. Le problème majeur de la précarisation de l'emploi dans nos établissements n'a pas pu être mis sous le boisseau. Le patient travail d'information et de mobilisation du SNTRS-CGT a eu des conséquences concrètes. La mobilisation des précaires de la région parisienne et des sites de province n'a pas pu être ignorée. La précarité est maintenant au centre du débat public. Les représentants des collectifs de précaires ont été entendus aux assises, avec un moment de débat spécifique, ils ont été auditionnés à l'Assemblée Nationale et ont rencontré le Ministère le 4 décembre. Plusieurs des 121 propositions traitent du problème de l'emploi. Ainsi, la proposition 52 propose d'élaborer un plan pluriannuel de recrutement permettant la résorption de la précarité.

Les 121 propositions sont de nature diverse, certaines portant sur le fond, d'autres sur des aménagements marginaux. Elles ne sont pas hiérarchisées et aucune d'entre elles ne reprend un objectif d'ambition budgétaire pour la recherche française. Comme si le poids de l'austérité avait pesé comme un tabou sur le comité d'organisation, l'ambition d'atteindre 3% du PIB n'est pas reprise. Pourtant plusieurs interventions en séance ont repris cet objectif, avec l'augmentation nécessaire des efforts privé et public. Sur les questions les plus conflictuelles, notamment sur l'avenir des agences ANR et AERES, les propositions ne tranchent pas, laissant au politique la responsabilité de l'arbitrage.

Les 121 propositions, accessibles sur le site des assises ([www.assises-esr.fr](http://www.assises-esr.fr)) ont été examinées en trois lots, dans 3 ateliers :

- agir pour la réussite étudiante
- donner une nouvelle ambition pour la recherche
- redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Atelier 1.** Bien qu'en dehors du champ de l'intervention syndicale du SNTRS-CGT, quelques une des 47 propositions de cet atelier concernent le doctorat : proposition d'un doctorat en alternance, limitation du nombre de thèses encadrées par la même personne, ouverture des études doctorales sur le monde de l'entreprise. La proposition 29 de supprimer l'habilitation à diriger les recherches n'a pas été reprise en plénière, n'ayant pas recueilli de consensus. La majorité des propositions de cet atelier concernent la réussite étudiante, accueil des bacheliers professionnels en BTS, des bacheliers technologiques en IUT. Les propositions sur la licence ne reprennent pas l'idée d'une spécialisation excessive, au contraire préconisent une base disciplinaire large en première année de licence.

**Atelier 2.** C'est l'atelier qui a regroupé les principales propositions concernant la recherche. On y trouve un certain nombre de propositions de nature financière : intégrer le GVT dans la masse salariale des opérateurs de recherche, donner les moyens de la mise en place des titularisations prévues par la loi Sauvadet, prévoir un plan pluriannuel de recrutement. On y trouve aussi des préconisations sur les carrières, notamment le relèvement des débuts de carrière (proposition 48) ; elles concernaient dans leur forme d'origine que les chercheurs et enseignants chercheurs, les interventions syndicales en séance, celles du SNTRS et du SNCS, ont demandé d'y ajouter les ITA et Biatos. La proposition 69 vise à encourager les mobilités et les décharges d'enseignement. On trouve dans la proposition 68 l'idée de simplifier les dispositifs de prime en tenant compte de l'ensemble des activités ; mais nulle part n'est évoquée l'idée de remplacer les primes par des dispositifs liés à la promotion ou à l'accélération de la carrière !

Si la proposition 58 reprend l'idée du rééquilibrage entre les soutiens de base et les appels à projets, aucune des propositions ne préconise la suppression de l'ANR, même sous forme interrogative. On a, par contre, de nombreuses suggestions d'aménagement de cette agence : limiter dans les contrats le volume du financement de l'emploi précaire, mais avec des appels à projets sur 5 ans, alléger les procédures de l'ANR avec au besoin le dépôt d'un pré projet court, augmenter le préciput (15% pour l'établissement et 15% pour le labo).

Pour les alliances, il est préconisé de les limiter à des structures légères sans personnalité morale ni ressources propres. En ce qui concerne le Crédit Impôt Recherche la proposition 76 préconise son évaluation et son utilisation pour favoriser le recrutement des docteurs et les coopérations entre PME et grands groupes. En ajoutant la proposition 77 qui encourage les relations bilatérales entre les labos et les acteurs économiques notamment les PME, rien de bien révolutionnaire pour les relations entre recherche publique et privée n'a été proposé.

**L'atelier 3** reprend les principales préconisations en matière d'organisation du système. L'esprit est de simplifier celui-ci. La loi LRU devra être remplacée par une nouvelle loi. Pour ce qui concerne la gouvernance des universités les propositions 91 et 92 proposent des alternatives ; diminuer la prime majoritaire lors des élections ou revenir à un scrutin proportionnel. Sans trancher, des questions sont ouvertes : augmenter la représentation des BIATOS, des étudiants. Dans le même esprit, la proposition 92 présente des alternatives pour l'élection du président. La proposition 94 transfère la responsabilité du recrutement à une instance élue en formation restreinte.

Pour ce qui concerne les entités issues du grand emprunt, (Labex, Equipex, etc.) elles devraient adopter un statut sans personnalité morale. Toutes les FCS devraient dépendre des sites ou des organismes nationaux. Les IDEX doivent devenir de simples programmes d'enseignement supérieur et de recherche sous la gouvernance des universités, avec des conseils élus. Les PRES devraient se transformer en grande université à caractère fusionnel ou fédéral, avec un principe de subsidiarité.

Si les propositions préconisent l'obligation de schémas régionaux de l'ESR, elles ne s'avancent pas beaucoup vers la régionalisation. Au contraire, durant le débat la proposition 113 d'un contrat tripartite Etat, région et université a été refusée. La primauté du contrat entre l'état et l'université a été posée dans le débat, en affirmant le principe du caractère national des diplômes et des statuts, le contrat avec la région n'arrivant qu'après le contrat avec l'Etat.

Enfin en ce qui concerne l'AERES, là aussi la proposition 118 ne tranche pas : suppression ou remaniement ?

**Conclusion** : même si les propositions ne vont pas aussi loin que nous l'aurions souhaité, un grand nombre d'entre elles sont le reflet des luttes qui ont été menées dans les organismes et les universités. Le processus des assises n'a donc ni été imperméable à nos revendications ni porteur d'une volonté de transformation radicale.

Le rapport des assises d'une part et les préconisations de J.Y. Le Déaut seront importantes, mais in fine ce sera au ministère et au premier ministre de prendre leurs responsabilités. Ne cachons pas que la tonalité du discours d'ouverture des assises prononcé par le premier ministre le lundi 26 novembre au matin pose de sérieux problèmes. D'autres décisions contestables ont déjà été actées : aucune mesure transitoire en juillet, aucun poste créé pour résorber la précarité, maintien du Crédit Impôt Recherche avec une extension à l'innovation. Ajoutons les diverses déclarations de G Fioraso qui vont toutes dans le sens d'une orientation exclusivement tournée vers l'innovation. Au nom du réalisme économique, le gouvernement prend une orientation pour la recherche qui ne permettra pas le renouveau de la recherche fondamentale ni même à terme celui de l'innovation technologique. **Pour paraphraser Maupassant, en politique comme en littérature, les réalistes ne sont que des illusionnistes.**

Daniel Steinmetz

#### Le discours de Jean Marc Ayrault

La tonalité du discours du premier ministre est très inquiétante. Dès le début de son allocution, il affirme son attachement au processus de Bologne et à la stratégie de Lisbonne. JM Ayrault se situe d'emblée dans le cadre d'une recherche au service de la compétitivité économique. Il ne cite jamais le rôle de la recherche fondamentale sauf pour la situer dans la chaîne de l'innovation. Tout est centré sur le pacte de compétitivité : « *J'ai déjà évoqué le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, dont vous connaissez l'importance pour le redressement de notre pays. Même si le débat public s'est focalisé sur la réduction du coût du travail, **la recherche constitue également un enjeu essentiel.** ...Nous devons mieux construire la chaîne de l'innovation, qui conduit de la découverte fondamentale à l'application industrielle concrète.*

Il confirme le maintien de l'ANR et de l'AERES : « *J'attends aussi des Assises des propositions précises quant au rôle et au devenir de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), dont personne ne conteste sérieusement l'intérêt, mais dont le fonctionnement doit être amélioré.* »

Ainsi que l'autonomie des universités : « *Mais l'autonomie que nous défendons ne saurait être seulement une autonomie de gestion. **Elle doit être une autonomie de décisions et de choix stratégiques*** ».

## *Pas de changement pour le BUDGET PRIMITIF 2013 du CNRS : Perte d'emplois, peu de moyens pour faire de la recherche*

Le Budget primitif du CNRS pour 2013 a été présenté au Conseil d'Administration du 6 décembre dernier. Le SNTRS-CGT avait salué la venue de la nouvelle ministre au Conseil Scientifique de l'établissement en mai dernier lorsqu'elle avait déclaré que les organismes de recherche devaient retrouver leur rôle de « pilotage » dans la politique scientifique et que les Unités Mixtes de Recherche retrouveraient leur place centrale dans l'organisation de la recherche. Cependant, le changement annoncé ne se manifeste pas dans les moyens attribués au CNRS pour 2013 tant la présentation du budget primitif est proche de celle de 2012 et ceci malgré un transfert de budget de l'ANR vers celui du CNRS. Le budget 2013 se caractérise par une nouvelle perte d'emplois de fonctionnaires et de contractuels payés sur subvention d'Etat.

### **Les chiffres du Projet de Loi de Finances (PLF) 2013:**

Le budget général de l'Etat devrait être de 299,3 Mds d'€ soit une hausse de 2,9%. Les crédits de paiement (CP) de la mission «Recherche et Enseignement Supérieur» progressent de 2% entre 2012 et 2013, tandis que les CP du programme 172 «recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires» (5,16 Mds) sont en faible augmentation d'environ 0,9%. La part du CNRS de 2,613 Mds est en augmentation de 3%. Le Directeur Général Délégué aux Ressources en profite donc pour annoncer que les moyens du CNRS sont préservés dans un contexte de crise et de pression budgétaire.

### **Qu'en est-il réellement ?**

Le budget total du CNRS de 3,415 Md€ est en augmentation de 3,4% par rapport à 2012. Trois-quarts des ressources proviennent de la subvention d'Etat, un quart des ressources propres.

La hausse (+2,3%) des ressources propres en 2013 s'explique par des opérations immobilières tandis que la hausse (+3%) de la subvention pour charge de service public (SCSP) ou subvention d'Etat se décompose en financement de la forte progression des pensions civiles (+51,4 M€) et un redéploiement de crédits de fonctionnements à partir du transfert de subventions de l'ANR (24,7 M€).

Le CNRS bénéficie, comme les années précédentes, des taux réduits de mise en réserve : 0,25% pour la masse salariale, 3% pour le fonctionnement (FEI) ce qui représente un manque à gagner de 18,1M€. L'orientation choisie par la direction du CNRS est de dédier la totalité des crédits supplémentaires venant de l'ANR au fonctionnement, de même que les crédits rendus disponibles du fait des taux réduits de mise en réserve. Rien pour la masse salariale !

### **Que vont percevoir les laboratoires ?**

La revendication de transférer une partie des crédits ANR vers les organismes de recherche a payé puisque 24,7 M€ originellement attribués au budget de l'ANR seront affectés au CNRS. Les instituts recevront 238,9 M€ de dotation des unités de recherche (y compris dotations des infrastructures de recherche/TGIR de l'agrégat 1 et remboursement du trop-perçu, lié aux contentieux du 6<sup>ème</sup> PCRD, à l'Union Européenne), soit +8,7% par rapport à 2012. Finalement, la dotation globale des laboratoires n'augmentera que de 11,4%. On est loin du compte après les diminutions subies en 2012.

### **Le BP 2013 prévoit la perte de 467 emplois (équivalent temps plein travaillé, ETPT)**

Le budget primitif prévoit de remplacer 760 départs en retraite, soit : 330 chercheurs et 430 ITA. Par contre les autres départs ne seront pas remplacés. Et donc comme en 2012, l'effectif (ETPT) sur Subvention d'Etat (SE) baisse de 467 emplois (ETPT) : -177 pour les fonctionnaires et de -290 pour les contractuels. Le nombre de fonctionnaires sera de 24718 et celui des contractuels de 2015 (doctorants compris). Par contre les CDD sur ressources continueront d'augmenter passant de 7628 en 2012 à 8022 en 2013. Aucune indication complémentaire n'a été donnée.

La campagne de recrutements annonce 307 postes chercheurs au concours, 3 accueils en détachement, 10 recrutements contractuels de handicapés prévus. Pour comparaison: 330 départs à la retraite sont prévus en 2013. Les recrutements d'IT sont prévus à hauteur de 375 prévus en 2013.

### **Baisse de la masse salariale de 2 millions d'€ en 2013.**

La masse salariale des fonctionnaires et des contractuels sur SE s'élèveront à 2,130 Mds (+2% par rapport à 2012) et ceux des contractuels sur ressources propres à 0,238Mds (+0,3%) sur un budget global de 3,415Mds.

L'augmentation de 2% sur la SE ne compense même pas l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles. Le montant des pensions des retraités du CNRS est de 681M€, ce qui ramène la part salariale des personnels permanents et contractuels à 1,444 Mds €. En 2012, cette part était de 1,446 Mds et en 2011 à 1,450 Mds. Depuis 2 ans, il y a donc une baisse cumulée de près de 6 millions d'euros.

Un point positif mais insuffisant : Le taux de PPRS des techniciens et adjoints techniques du CNRS est relevé à 14% et celui des AI à 13%, en 2013. La mesure bénéficiera à 3 500 agents pour un gain individuel moyen de 285 € (coût de la mesure : 1,1 M€).

Lise Caron

## *Licenciée, elle a osé faire comparaître L'Inserm devant les tribunaux*

Sophie Allain est une jeune femme de 32 ans mère de 2 enfants, elle a travaillé en CDD depuis 11 ans dans un laboratoire de recherche biomédicale de Nantes, en signant 19 contrats et avenants successifs avec l'Inserm, le CNRS ou le CHU. Depuis le 24 septembre 2012, elle est sans activité professionnelle et pointe au chômage. L'Inserm refuse tout renouvellement de contrat ou transformation du CDD en CDI. Il exclut du calcul de l'ancienneté les contrats signés par d'autres employeurs, l'empêchant ainsi d'accéder aux dispositifs de la loi Sauvadet. Mme Allain a donc déposé un recours devant le tribunal administratif de Nantes demandant la suspension de la décision de l'Inserm. Le juge a été dans le sens de Sophie Allain mais l'Inserm refuse toujours d'obtempérer. L'affaire sera jugée sur le fond le 22 janvier 2013. Espérons que le tribunal permette à Sophie Allain de retrouver son emploi et qu'il puisse servir de jurisprudence favorable à l'ensemble des contractuels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNTRS-CGT lui a posé quelques questions sur sa situation actuelle :

### **Quel est ton cursus professionnel et les motivations qui t'ont poussée vers une carrière de scientifique de la recherche publique ?**

Après un BTS Analyses Biologiques, j'ai fait une spécialisation en Recherche Biomédicale. Ce domaine m'attirait beaucoup par l'absence de routine qu'il offrait et par le prestige qu'il dégagait. Je préférais réaliser des expériences techniques variées et complexes plutôt que faire fonctionner des automates. La recherche publique m'intéressait aussi par la perspective de la sécurité de l'emploi qu'elle offrait, au détriment d'un salaire attractif.

Je suis entrée à l'Inserm en 2001 avec un bac+3 sur un contrat d'Assistante Ingénieur. Trois ans plus tard, j'ai suivi une validation des acquis et de l'expérience à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Cette étape s'est étalée sur 2 ans et j'ai validé le diplôme en 2006 avec mention Très Bien.

Je n'ai pas été déçue par ce choix de carrière car les techniques et les sciences évoluent constamment, j'apprends tout le temps et l'Inserm et le CHU m'ont permis d'obtenir un diplôme d'ingénieur.

Je suis par contre très déçue de n'avoir aucune reconnaissance en termes d'emploi, aussi bien par les CDD successifs et courts que par les promesses de recrutement de titulaire que l'on m'a fait miroiter : au début l'obtention d'un poste de titulaire, puis la vacance d'un poste d'une personne titulaire puis plus rien....

### **Tu as une famille avec 2 enfants, depuis 11 ans tu travailles en cumulant des contrats divers et variés. Comment concilier vie professionnelle précaire et vie de famille ?**

Pour concilier les deux, il faut faire abstraction de la précarité de la vie professionnelle, se concentrer sur l'intérêt du travail et toujours garder l'espoir d'un renouvellement de CDD. Néanmoins les solutions sont souvent trouvées au dernier moment. Chaque fin de contrat est source de stress et d'angoisse pour l'agent et son conjoint concernant les échéances financières courantes ou les projets d'achats ou de vacances. Quand les contrats durent quelques mois, la visibilité est trop courte pour faire de grands projets.

Ces renouvellements étant bien sûr obtenus en partie sur la qualité du travail fourni, les précaires doivent toujours être très performants, très productifs et doivent fournir des efforts additionnels : heures supplémentaires en fin de journée ou en WE, travail à la maison, déplacements non pris en charge, congés non pris, etc.

Ceci implique pour les jeunes mamans (i) qu'il est très difficile d'envisager un congé parental, même court, car nous savons que le poste sera occupé en notre absence et que le futur contrat ira au remplaçant (ii) et que nous ne sommes pas fiables en terme d'organisation des gardes des enfants avec des horaires variables le soir.

De même, depuis la naissance de ma première fille il y a 4 ans, j'ai demandé à exercer à 80%. Ayant de l'expérience, j'organise mon temps afin

de rester tout aussi productive qu'à 100%, souvent au détriment de la pause déjeuner. Et d'un rythme extrêmement soutenu dans la journée. Même si ça ne semble pas être le cas pour mon supérieur, je pense qu'à rémunération égale certains chercheurs préfèrent recruter des post-docs plutôt qu'une ingénieure avec 2 enfants en bas âge...

Cette situation est source de remise en cause permanente de l'équilibre familial, avec des intentions de déménagement ou de changement d'emploi du conjoint qui reviennent régulièrement.

### **Tu partages cette situation professionnelle précaire avec d'autres dans ton laboratoire, comment sont perçues vos difficultés par les collègues titulaires ?**

La prise de conscience de la difficulté des précaires par les titulaires émerge depuis environ 5 ans. Précédemment, les CDD étaient peu nombreux et c'était vraiment une étape transitoire vers la titularisation. Au fur et à mesure des espoirs déçus, les titulaires se rendent compte des difficultés de construire une vie stable dans ces situations. Ils disent souvent que nous sommes courageuses de fonder une famille dans l'incertitude. De même, de nombreux collègues n'arrivent pas à accéder à la propriété, même après 30-35 ans, et bien qu'ils n'aient pas eu de périodes de chômage.

Les titulaires ont bien du mal à comprendre le manque d'attribution de

poste pour les agents qui ont fait leurs preuves depuis longtemps et dont la place au laboratoire est entière, tant en termes de connaissances qu'en termes de fonctionnement général du laboratoire.

**Tu as fait un recours au tribunal administratif, l'Inserm refuse de répondre aux injonctions du juge. Quelle est ta situation actuelle et quelles suites aux procédures engagées ?**

Le refus de l'Inserm de prendre en compte les instructions du juge me met dans une situation personnelle difficile, sans contrat, avec une perte importante de revenus, sans compter le coût de la procédure judiciaire. Pour contester cette nouvelle décision, j'ai déposé un nouveau recours avec mon

avocat engageant de nouveaux frais. Encore une fois, nous sommes en sursis concernant le logement que j'occupe avec ma famille. Mon mari doit supporter le poids d'être le seul à travailler. Si la situation n'est pas réglée rapidement, nous ne pourrions plus assurer notre logement et devrions déménager, avec des conditions moins favorables pour nos enfants, et potentiellement un changement d'école pour notre fille.

**Malgré les actions de plusieurs collectifs de précaires dont celui de Nantes et des syndicats, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les directions des organismes maintiennent leurs positions. Quelles conséquences sur ta situation personnelle ?**

Effectivement, malgré l'ampleur du mouvement anti-précarité, les organismes refusent de pérenniser les agents sans donner de raisons claires, le budget n'étant que la face visible de l'iceberg. Bien sûr, ce n'est pas sans conséquences pour moi car l'Inserm refuse toujours de me ré-intégrer. À travers mon cas, je pense que la direction se rend compte que son interprétation abusive des lois concernant le recours aux CDD est en train d'être mise à jour et implique une légalisation de masse des contrats de travail des contractuels; ce qu'elle essaie d'éviter en s'enfermant dans l'illégalité

Interview Sophie Allain

## *Hausse de la PPRS pour les AJT, T et AI*

Les Directions du CNRS et de l'INSERM augmentent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'un point le taux applicable aux Assistants Ingénieurs, et de deux points le taux applicable aux Techniciens et Adjointes Techniques. Au CNRS, cette mesure qui concerne 3 500 agents, a un coût estimé de 1,1M€.

Grades	Indice de référence réglementaire	Taux de gestion CNRS actuel	Prime moyenne actuelle CNRS	Taux de gestion CNRS à partir de 2013	Prime Moyenne CNRS à partir de 2013	Augmentation annuelle de la PPRS
AI	375	12%	2500,36€	13%	2708,72€	208,36€
TCE	343	12%	2287,00€	14%	2668,16€	381,16€
TCN/TCS	306	12%	2040,30€	14%	2381,34€	341,04€
AJTP1/AJTP2	260	12%	1733,58€	14%	2022,51€	288,93€
AJT1/AJT2	254	12%	1693,58€	14%	1975,84€	282,26€

### Le SNTRS-CGT revendique :

- La revalorisation des indices de référence, qui sont pour la plupart des grades très proches voire en dessous du premier indice de la grille. Jadis, ils correspondaient aux indices moyens.
- L'harmonisation du taux des primes pour toutes les catégories à 20%, de le porter dans l'immédiat à 16% pour tous.
- L'intégration de la PPRS dans le salaire.

# *Fonction publique*

## *Dialogue social mais continuité politique*

Le nouveau pouvoir politique issu de l'élection présidentielle a tenu à marquer sa différence avec le gouvernement précédent en engageant une série de tables rondes avec les organisations syndicales. Concernant la Fonction Publique, le gouvernement affirmait lors de la conférence sociale de juillet dernier « *Dans les mois à venir, une concertation doit être menée avec les agents et leurs représentants, permettant de concilier le maintien des services publics efficaces et réactifs avec les exigences de redressement des finances publiques* ». Mais, à l'issue du séminaire gouvernemental de préparation du budget pluriannuel 2013-2015 du 25 juin, J Marc Ayrault avait clairement annoncé une politique d'austérité en matière de finances publiques « *réduire le déficit public à 3% de la richesse nationale en 2013, atteindre l'équilibre en 2017, engager à partir de 2013 la réduction de la part de la dette dans la richesse nationale* ». Ce gel va concerner les dépenses de l'Etat, celle de la Sécurité Sociale et les dotations aux collectivités locales. Or, qui dit réduction des dépenses dit réduction des dépenses de fonctionnement et surtout réduction de la masse salariale et par conséquent des effectifs.

« *Après plusieurs années de réforme menée de manière souvent technocratique et non concertée, il est temps de réaffirmer la place et les principes de l'action publique et de nos services publics dont le rôle est plus que jamais indispensable pour le redressement de notre pays...* ». Affirmait le gouvernement lors de la table ronde « *Moderniser l'action publique avec ses agents* » de la conférence sociale de juillet.

Fort bien, mais il y a une contradiction entre se réclamer du changement en prétendant conjuguer une politique ambitieuse de l'action publique et continuer la politique d'austérité du précédent gouvernement.

Plus d'une dizaine de thèmes de discussion sont programmés entre le ministère de la Fonction Publique et les organisations syndicales. Mais pour faire quoi ? Le dialogue social n'est pas une fin en soi. Est-ce que le gouvernement réunit les organisations syndicales pour prendre en compte leurs revendications au nom du changement ou bien cherche-t-il avec elles un consensus sur des orientations déjà définies ?

Le Parti Socialiste avait condamné en 2011 quand il était dans l'opposition, l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires. Or, cette mesure n'est toujours pas abrogée, malgré les demandes syndicales réitérées. Concernant les salaires, la revalorisation du point d'indice n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le dernier accord salarial dans la fonction publique date de janvier 2000, depuis la valeur du point d'indice a chuté de plus de 13% par rapport à l'indice des prix. Au 1<sup>er</sup> juillet, magnanime, le gouvernement a augmenté le smic de 2%. Parler de smicardisation pour les fonctionnaires n'a rien d'excessif. Un cadre de la Fonction publique recruté à bac +4/+5 gagne 13% de plus que le smic, alors qu'il y a 25 ans la différence était de 75%. Pour la

retraite, il n'est pas question de remettre en cause les mesures Fillon, qui avaient provoqué tant de manifestations monstres. Sur l'emploi, le gouvernement a posé comme principe que les effectifs globaux de fonctionnaires d'Etat ne devaient pas dépasser ceux de 2012 pendant les 5 prochaines années! Ce qui signifie que les créations d'emplois dans les secteurs jugés prioritaires (11011) seront « compensées » par des suppressions dans les secteurs jugés « non prioritaires » (12298), qui s'ajouteront à celles de la RGPP de Sarkozy. Autant dire que les conditions de travail vont empirer et que le service public va s'en trouver encore plus dégradé.

Le gouvernement justifie cette politique d'austérité par le niveau de la dette. Afin de réduire cette dernière, l'Etat doit réduire ses dépenses. Mais la dette, a une origine. L'Etat finance sans aucun contrôle les groupes privés qui licencient délocalisent et s'installent à l'étranger suivant leurs opportunités de profit. (*Sanofi/Aventis bénéficie de 130 millions d'euros annuels de crédits d'impôts ce qui l'empêche pas de se débarrasser de 2600 salariés*). Le chômage de masse, les disparitions d'entreprise, ont pour corollaire une baisse des recettes pour l'Etat, auxquels s'ajoutent une fiscalité particulièrement favorable aux entreprises et aux possédants et défavorables aux salariés. Pour 2013, les prélèvements obligatoires déjà insupportables pour les salariés vont s'alourdir. Et le gouvernement au nom de la compétitivité (autre nom de la maximisation du taux de profit) fait 30 milliards d'euros de cadeaux au patronat, ce qui correspond pour l'ensemble des entreprises à une baisse de 6 % de la masse salariale dont 10 milliards seront financées par des économies supplémentaires dans les dépenses publiques.

Les fonctionnaires savent bien que l'on ne fait pas mieux en réduisant les moyens. Quand la « modernisation » de la Fonction Publique est sous tendue par la recherche d'économie, elle engendre une gestion des personnels qui déshumanise les relations de travail et provoque de grandes souffrances pour l'ensemble des agents.

Les mesures proposées par le rapport Gallois pour accroître les profits des entreprises et dont la plupart sont reprises par le gouvernement vont rendre la vie encore plus difficile pour les salariés en réduisant leur pouvoir d'achat. La réduction du marché intérieur qui en découlera va accroître la concurrence entre groupes privés et entre pays européens membres de la zone euro et par voie de conséquence les pressions sur les salariés rendus responsables du recul économique de leur pays par la pesanteur de leurs statuts et de leurs garanties collectives.

Les fonctionnaires, les salariés veulent vivre de leur travail et non accroître les profits des entreprises du CAC 40. Seule leur intervention résolue et massive défera le carcan dans lequel le pouvoir et le patronat sont en train de les enserrer.

Gilles Mercier

# *Infiltration de mouvements à dérives sectaires dans la recherche biomédicale et en santé*

L'intrusion du phénomène sectaire dans la vie personnelle conduit généralement à des difficultés familiales touchant les couples, enfants ou grands-parents. Dans le cadre professionnel, des conflits sont aussi révélateurs de ces problèmes. L'université d'Angers est depuis plusieurs années au cœur de conflits violents qui ont amené à plusieurs procédures judiciaires. Ces réseaux interlopes poursuivent le plus souvent des objectifs lucratifs aussi bien dans la recherche biomédicale que dans le secteur de la santé.

Ce constat a été exposé une première fois en septembre 2011 dans un article du journal en ligne Rue89<sup>1</sup>, devenu cible ensuite de plusieurs plaintes en justice, heureusement gagnées par le journal. Des articles plus récents replacent les événements d'Angers dans un contexte plus général d'infiltrations du secteur santé, et de l'emprise de ces mouvements sur nos institutions<sup>2</sup>. L'importance du phénomène est suffisamment préoccupante pour recueillir toute l'attention de l'Académie de médecine, et fait actuellement l'objet d'une enquête parlementaire sur les mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé<sup>3</sup>. De son côté la Mission Interministérielle de Lutte et de Prévention contre les Dérives Sectaires (Miviludes) souhaite alerter les universités et les hôpitaux sur les risques d'infiltration.

## **Comment se manifestent ces infiltrations dans les laboratoires de recherche, les formations universitaires et hospitalières?**

### **La Formation continue**

Le domaine de la formation est particulièrement touché par les dérives sectaires, sur les 60 000 organismes de formation professionnelle (marché de 40 milliards d'euros), entre 1500 à 2000 seraient des émanations d'organisations sectaires. Quelques exemples :

L'Inserm dans son plan de formation continue 2009 – 2011 proposait des stages de «*développement personnel*», et l'utilisation de la *Programmation neuro-linguistique* (PNL), technique pourtant réprouvée par la Miviludes. De nombreux stages aux intitulés annonciateurs de cocasseries seront proposés : «*Repérer ses potentiels et construire son parcours professionnel*», «*Gérer vos émotions et votre stress*», «*Prévenir et résoudre des situations conflictuelles*», «*Optimiser vos talents d'animateur d'équipe*», «*Management – conduite d'équipe*», «*préparation à la retraite*», etc.

Pour cela l'Inserm, fort probablement sans en être au courant, fera appel à des sociétés et intervenants très souvent liés à la mouvance New Age, spécialistes en *PNL*, en *Analyse transactionnelle*, ou en *Sophrologie*, quand ils ne sont pas «*certifiés*» en «*l'Intelligence émotionnelle*» ou en «*Santé émotionnelle*», approches ne reposant sur aucune base scientifique. Deux exemples:

-des stages d'anglais dispensés par une société d'Angers, dirigée pas un *maître PNL praticien Reiki*, dont l'enseignement reposait pour partie sur des techniques de mise en état de suggestion comme la *Suggestopédie* et la *Kinésiologie éducative*.

-très récemment encore dans le cadre d'une formation de trois jours de *Préparation à la retraite*, l'Inserm a sollicité une société spécialisée en *PNL*, *Analyse transactionnelle* et *Gestalt thérapie*, autant de techniques dénoncées par les pouvoirs publics. L'intervenante n'étant ni plus ni moins que la responsable française d'un important mouvement sectaire international répertorié dans les rapports parlementaires traitant du sujet.

Le plan de formation Inserm était soutenu par un manuel intitulé «*Guide des formations – Management*», retiré définitivement en 2011 suite à une intervention du SNTRS, et qui renvoyait à la lecture d'ouvrages rédigés par des coach très discutables, notamment à la lecture d'un livre d'un célèbre «*dérapeute*» québécois *Jean-Jacques Crèvecoeur*, dont les conférences sont interdites en France car elles faisaient l'apologie d'une approche psychologisante censée guérir du cancer, mais malheureusement responsable de décès.

Les hôpitaux ne sont pas non plus épargnés par l'infiltration de ces mouvements, et l'on voit apparaître dans les plans de formation de CHUs des stages faisant appel à *l'Analyse Transactionnelle*, à la *PNL*, à la *Sophrologie*, aux techniques *Vittoz* ou *Jacobson*, quand ce n'est pas, comme à Toulouse, à *l'Ennéagramme*, approche ésotérique créée par un mage au début du 20<sup>ème</sup> siècle...

<sup>1</sup> <http://www.rue89.com/2011/09/15/face-au-cancer-la-fasciatherapie-continue-de-diviser-a-angers-221688>

<sup>2</sup> Les sectes entrent à l'hôpital, Sciences et avenir, novembre 2012, vol 789 p10-15 ; Angers, La faculté de médecine gangrenée par les sectes?

Ouest-France, 25 octobre 2012 ; Dérives sectaires, l'emprise sur nos institutions.

Paris Match 5-12 décembre 2012 p66-68.

<sup>3</sup> - [http://www.senat.fr/les\\_actus\\_en\\_detail/article/mouvements-a-caractere-sectaire-dans-le-domaine-de-la-sante-1.html](http://www.senat.fr/les_actus_en_detail/article/mouvements-a-caractere-sectaire-dans-le-domaine-de-la-sante-1.html)

### **Les D.U. : diplômes universitaires de formation continue proposés par les universités**

Au sein des universités, cet entrisme se manifeste notamment dans le contenu de certains D.U. Raccourcis permettant de former et légitimer des pratiques ensuite exercées en secteur privé. Des D.U. formant aux techniques d'*hypnose Ericksonienne*, *méditation*, *acupuncture*, *homéopathie*, *aromathérapie fleurissent dans l'hexagone*..... Quelques exemples : les D.U « *hypnose thérapeutique* » et « *Pratiques des psychothérapies* » délivrés à l'université de Nantes voient leurs cours assurés en partie par des membres de l'association AREPTA-Institut Milton H. Erickson de Nantes. Cette association promeut des méthodes développées par le mouvement New Age (*Pacing*, *PNL*, *Vakog*) et reprend les enseignements de son maître à penser, un certain Ernest Rossi enseignant au très fumeux institut californien *Esalen*, creuset des grandes psycho-sectes apparues au XXème siècle. L'université de Strasbourg de son côté propose un D.U. intitulé « *Médecine, méditation et neurosciences* » qui présente dans son programme les « *disciplines émergentes de la médecine corps-esprit et de la psycho-neuro-immuno-endocrinologie* ». De la même façon, ce D.U. est sous-traité à une association 1901, qui prône la « *Méditation de pleine conscience* », une technique puissante permettant à ses tenants d'atteindre des états modifiés de conscience. Ces pratiques conduisent souvent leurs adeptes à une dissociation d'avec le quotidien, les rendant vulnérables aux techniques d'emprises mentales. Au travers de ces D.U., le monde universitaire accrédite ainsi des pratiques douteuses ne reposant sur aucun corpus scientifique.

### **CLAS, CAES**

Souvent, ces mouvements évitent un prosélytisme direct et avancent masqués, proposant d'intervenir comme animateur de stages divers et variés tels des cours de relaxation, particulièrement en vogue aujourd'hui. Les Comités Locaux d'Action Sociale sont des cibles très réceptives, les agents eux-mêmes sollicitant la mise en place de ces activités. Il convient d'être vigilant dans le choix de certains intervenants. Ainsi, une maîtresse REIKI, notoirement connue sur la place de Bordeaux, est intervenue de façon hebdomadaire à la DR l'Inserm pendant plus de quatre ans sous couvert de massages relaxants, première étape de sensibilisation vers des activités moins cartésiennes...

### **Les laboratoires de recherche**

Les laboratoires de recherche ne sont pas épargnés. Ainsi, comme le montre l'article récent de Science et Avenir, 17 thèses en Fasciathérapie, une technique de pseudo-massage thérapeutique inventée par un ancien kiné avec le soutien du gourou Shri Ram Chandra, sont actuellement en cours dans des laboratoires du CNRS, de l'Inserm et de plusieurs universités. Or la Fasciathérapie, pointée par la Miviludes, et pour laquelle il n'y a aucune preuve de validité scientifique, vient d'être interdite par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, ses pratiquants étant susceptibles de poursuites pour charlatanisme.

A Angers, les activités d'un couple d'enseignant-chercheurs avec un groupe ésotérique en lien avec les membres de la secte criminelle Ashram Shambala a abouti à la fermeture d'une UMR Inserm.

### **Que faut-il craindre de l'intrusion de groupes ésotériques dans le secteur biomédical ?**

Il s'agit le plus souvent de groupes liés à la mouvance New Age, ensemble de croyances occultes nées à la fin du XIXème et qui a connu un développement considérable au XXème siècle. Ces croyances, souvent fascisantes, remettent en cause le caractère rationnel sur lequel s'est bâti le monde occidental depuis Descartes, au profit de l'irrationnel. L'intrusion de telles croyances est dangereuse à plusieurs titres:

- il s'agit d'une régression du mode de pensée, qui tend à réorienter la société vers un certain obscurantisme et l'arbitraire.
- le patient, personne par définition vulnérable, peut-être détourné de l'offre de soins basée sur les preuves au profit de pseudo-médecines non éprouvées, notamment dans le domaine du cancer avec des conséquences dramatiques.
- au niveau de la recherche scientifique, il est probable que des approches irrationnelles ne conduisent pas à des découvertes majeures. La proximité de ces mouvements avec des secteurs sensibles comme la chimie, le nucléaire ou l'infectiologie, peut très exceptionnellement devenir problématique comme l'a montré, dans les années 90, l'utilisation du gaz sarin dans le métro de Tokyo. Cependant, certains groupes ont clairement des stratégies à plus long terme, et s'intéresseraient aux brevets et à la propriété intellectuelle, et à l'aspect économique qui en découle.
- le secteur de la formation pose trois grands types de problèmes : 1- il s'agit clairement pour ces groupes d'une manne financière importante provenant d'un domaine, sommes toutes, assez facilement pénétrable ; 2- les formations, notamment via les Diplômes Universitaires., mais aussi proposées aux personnels médicaux, visent à obtenir la banalisation et la reconnaissance académique de pratiques douteuses ; 3- les stages de coaching de toutes natures conduisent à un conditionnement plus général des comportements dans le secteur professionnel. Ils sont d'ailleurs proposés dans toutes les branches d'activités. Ceci est probablement à mettre en regard d'une promotion à marche forcée du « politiquement correct » et d'une certaine forme d'atteinte à la liberté d'expression. Ces groupes ésotériques n'hésitant alors plus, lorsqu'ils sont repérés, à attaquer en justice les représentants syndicaux.

## Comment de telles dérives peuvent s'implanter dans un domaine réputé pour leur rationalité et la confrontation d'idées ?

La marginalisation des instances scientifiques a ôté à la communauté scientifique ses moyens d'expression et d'intervention sur les enjeux et les stratégies de recherche. Or la rationalité des choix de recherche dépend du débat scientifique et de la liberté de recherche, ceux-ci sont déterminants pour lutter contre l'obscurantisme. D'autant que ces mouvements à caractère le plus souvent sectaire recherchent auprès de partenaires ou d'autorités officielles telles que les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche un gage de légitimité et crédibilité.

L'autonomie financière des universités définie par la LRU met en demeure les universités de trouver des subsides pour équilibrer leur budget. Elle incite à développer sans évaluation extérieure, des diplômes universitaires source de revenus. Par ailleurs, les prérogatives conférées aux présidents d'universités permettent aux proximités et copinages de prendre un ascendant sur le système. Dans le contexte LRU, le Ministère de l'enseignement supérieur, les Directions des organismes de recherche abdiquent devant les présidences universitaires.

Face à l'acuité des questions soulevées, sans même attendre le rapport de l'enquête parlementaire en cours sur sectes et santé, certains réagissent, c'est le cas de certaines associations de malades également concernées par la question. Et il faut souligner l'initiative de l'Université de Nantes qui vient de se doter d'un comité de sages en charge de la vigilance des contenus des enseignements validés localement. Un engagement clair de la part des ministères et des directions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sera aussi nécessaire pour pouvoir endiguer l'infiltration des mouvements à dérives sectaires dans leur périmètre de responsabilités.

Lise Caron

## Retraites

### *Un retour très partiel à la retraite à 60 ans ..... Modalités de départ anticipé à la retraite pour carrière longue.*

Le décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 s'applique **aux agents** des trois fonctions publiques. Il permet l'ouverture des droits à la retraite anticipée à 60 ans pour les assurés justifiant de la durée d'assurance cotisée requise pour leur génération (164 trimestres pour la génération 1952, 165 trimestres pour les générations 1953, et 1954, 166 trimestres pour 1955 et après) et **ayant commencé à travailler avant l'âge de 20 ans** (5 trimestres cotisés à la fin de l'année des 20 ans ou 4 trimestres si on est né au 4ème trimestre).

Il s'accompagne également d'une hausse de la cotisation retraite.

*Au 1 novembre 2012 : le taux de cotisation de retraite des fonctionnaires (pensions civiles) est porté de 8,39 % à 8,49 %. Ce taux évoluera chaque année jusqu'en 2020 (décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010) ;*

*Le taux de cotisation de retraite (vieillesse) des contractuels et des vacataires pour la tranche A est porté de 6,65 % à 6,75 %. Ce taux évoluera chaque année jusqu'en 2016 (article D. 242-4 du code de la sécurité sociale).*

Beaucoup de fonctionnaires qui pensaient pouvoir bénéficier de cette mesure se trouvent exclus par les dispositions du décret du 2 juillet 2012 qui entraînent une modification de l'article D16-2 du code des pensions civiles et militaires des retraites. Cet article stipule que les périodes pendant lesquelles les fonctionnaires ont été placés en congés maladie statutaire (Maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident de travail, accident de service et maladie professionnelle) sont réputées avoir données lieu à cotisations dans la limite de 4 trimestres (360 J) pour l'ensemble de la carrière. **Les arrêts au delà de 360 jours sur longue carrière doivent être déduits de la durée d'activité cotisée. C'est une double peine !**

**Le SNTRS-CGT dénonce l'exclusion de la validation de ces trimestres pour raison de maladie et revendique le rétablissement de la retraite à 60 ans pour tous, associé à un bon niveau de pension.**

**L'entrée en vigueur de ce dispositif est fixée au 1er novembre 2012.**

Dominique Gonzalez

## *Crédit d'impôt : c'est Noël pour le patronat !*

Le montant du crédit d'impôt recherche (CIR) n'a cessé de croître pour atteindre en 2012, la somme astronomique de 5,268 milliards d'euros, qui représente désormais la principale dépense fiscale de l'Etat. Le journal « La Tribune » du 10 octobre 2011 concluait que « **le CIR est le mécanisme de soutien à la recherche privée le plus généreux du monde** ». Mais, aucune institution de recherche n'a la charge de son évaluation.

*« La R&D des entreprises privées est massivement financée par des fonds publics dont le CIR est le principal instrument. D'ailleurs, les milliards d'euros de crédits du CIR viennent en réalité pallier les carences de la recherche privée. On peut même dire qu'avec le développement des partenariats public-privé notamment encouragé par l'ANR, une partie importante de l'effort de recherche public bénéficie en dernier ressort au secteur privé »* (M Daunis, M Houel rapporteurs du budget 2012 recherche et enseignement supérieur). Dans leur rapport, ils notent qu'avec les modifications de 2008, 80% du CIR seront progressivement affectés aux grands groupes industriels. Or, non seulement ces derniers sont assez capitalisés pour ne pas avoir besoin du CIR, mais comme le soulignent les rapporteurs, leur R&D est moins innovante que celle des TPE et des PME. Les industriels de la pharmacie (Sanofi, Roche, Urgo,...) ont pu bénéficier de conditions particulièrement avantageuses du CIR en signant des partenariats avec les EPST. La Cour des Comptes de son côté relève, en octobre 2011, qu'il n'existe aucune cohérence globale des dispositifs budgétaires et fiscaux mobilisés en faveur des entreprises dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Elle recommande d'examiner les paramètres du CIR et d'améliorer son contrôle.

Malgré toutes les critiques, les gouvernements maintiennent le CIR. Le gouvernement de JM Ayrault ne fait pas exception. Il ne demandera pas aux entreprises qui ont largement bénéficié du CIR et qui se débarrassent de leurs personnels de recherche comme Sanofi Aventis et PSA de payer à l'Etat les sommes économisées par le CIR.

Refusant de tirer les leçons du CIR, le gouvernement Ayrault vient de mettre en place un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Toutes les entreprises ayant au moins un salarié et étant soumises à l'impôt

sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu pourront bénéficier de ce crédit d'impôt équivalent à 4 % de leur masse salariale jusqu'à 2,5 smic au titre de l'année 2013, puis à 6 % à compter de 2014. Ainsi les entreprises réduiront leur masse salariale de 6% dans les deux prochaines années. Le coût de la mesure est évalué pour 2014 à 10 milliards d'euros et à 5 milliards les années suivantes. Bien entendu, les entreprises demandant le CIR sont éligibles au CICE. Le premier Ministre justifie ce crédit d'impôt compétitivité avec les mêmes arguments que les ministres de la recherche ont avancé pour justifier le CIR : éviter pour les entreprises la recherche de financements et empêcher les délocalisations.

Le CIR devait relever selon ses initiateurs la part du PIB consacrée à la recherche par effet de levier. Ce n'est pas ce qui s'est passé. L'explosion de son montant a accompagné le déclin de recherche privée. Et il en sera de même avec le CICE.

Les banques prêtent à faible taux aux grands groupes tournés vers l'exportation. En 2004, pour son OPA sur Aventis, Sanofi a bénéficié de 16 milliards d'euros de crédit à taux faible d'un pool bancaire mené par la BNP. Par contre, elles prêtent à des taux très élevés au TPE et PME aux trésoreries limitées, dont l'activité est tournée essentiellement vers le marché intérieur. Ce qui manque aux petites entreprises innovantes c'est l'accès au crédit pour mener à bien leurs projets. C'est la différence de fond avec l'Allemagne où les PME trouvent facilement du crédit auprès des établissements bancaires.

Il ne peut pas y avoir de développement de la recherche privée, ni de redressement productif si les banques ne sont pas contraintes à une réorientation de leurs crédits vers les secteurs productifs. Cette contrainte est une exigence politique majeure. Encore faut-il que le gouvernement élu au nom du changement en ait la volonté. Si le gouvernement veut développer la recherche privée et l'emploi, il doit supprimer le CIR et modifier en profondeur le système de crédit des banques.

Gilles Mercier

## *COLLRIF : une initiative interprofessionnelle à Grenoble*

Le CollRIF (Collectif Recherche, Industrie et Formation) est né de la volonté de partager un vécu professionnel par différents camarades CGT. Cette initiative a été aussi impulsée par l'UD 38. Il s'agissait de rencontrer et de discuter avec des personnes étant du même syndicat, mais venant de milieux professionnels très différents, à la fois du public et du privé (CEA, CNRS, ILL, ST Micro, Schneider, HP etc.)

Au début, chacun a présenté son entreprise et son environnement professionnel, ensuite, nous avons proposé des sujets d'actualité pour alimenter nos discussions, méthode de management, prêt de personnels entre différentes entreprises, CIR (Crédit Impôt Recherche), RGPP et autres sujets ont animé nos débats, souvent vifs, parfois contradictoires mais toujours dans le respect des uns et des autres.

Nous avons une volonté commune de faire vivre ce collectif en étant au plus proche de la réalité, en témoignant à la fois des difficultés rencontrées sur le terrain et la mise en évidence d'une méthode de management dans les différentes entreprises représentées par nos camarades (HP, Schneider, ST Micro pour le privé et le CEA, l'Université, le CNRS principalement pour le public).

Nous avons décidé de faire connaître notre collectif autour de nous et de manière plus large sur la place de Grenoble et de son agglomération à travers un quatre pages. Le projet GIANT (Grenoble, Isère, Alpes, Nano-Technologies) était le sujet idéal pour démarrer notre collaboration. Nous étions invités aux réunions publiques organisées par la mairie de Grenoble, mais très vite nous nous sommes rendu compte que ce genre de réunion ne permettait pas d'aller au fond des choses à travers certaines questions pertinentes, que nous avons posées. Ces réunions étaient menées par une certaine Geneviève F. première adjointe au maire de Grenoble et responsable de L'ESR pour la mairie de Grenoble et pour la communauté de commune de l'agglomération Grenobloise. Ces débats pseudo démocratiques s'avéraient une perte de temps et une mascarade à nos yeux.

De ce fait, l'idée de sortir un quatre pages s'éloignait et le collectif s'est mis un peu en veille, les réunions sont devenues un peu moins fréquentes. Nous avons tous eu un moment de doute sur l'existence de ce collectif, dans quel but continuer ? Comment rebondir pour partir du bon pied ?

Mais que mettre dans ce quatre pages, telle était notre interrogation ?

Alors, Mariano (ST) dit : pourquoi ne pas parler de notre entreprise chacun dans son domaine en présentant les difficultés que nous rencontrons, au niveau de la gestion mais aussi des relations avec la hiérarchie et surtout l'évolution de notre métier dans un monde qui se complexifie.

Et Laurent (INPG) répond : c'est une bonne idée et nous pouvons expliquer les difficultés grandissantes que nous avons à exercer notre métier.

C'est à ce moment là qu'Emmanuelle nous a rejoints. C'est une économiste qui travaille à l'ADEES (Association pour Développement des Etudes Economiques et Sociales). Elle nous a beaucoup apporté sur l'idée du quatre pages et surtout le contenu que nous souhaitions mettre. Tout en dénonçant des pratiques inacceptables nous avons pris de la hauteur pour analyser la situation de manière objective sans être dans un esprit partisan. Je crois que nous pouvons être assez fiers du résultat.

Le quatre pages a été tiré à dix sept mille exemplaires et distribué dans toute l'agglomération de Grenoble. Nous avons eu de bons échos.

Quatre années passées avec Mariano, Laurent, Henri, Jo, Bernard, Emmanuelle, Christian et d'autres qui nous ont rejoints après, ont permis de créer un collectif unique en son genre, réunissant des personnes de milieu différents. Nous avons appris à nous connaître, à nous écouter, et nous apprécier. J'en retire une expérience très intéressante et une aventure humaine formidable. Maintenant Gilles Pont et Wiebke Guichard ont pris la relève et sont en train de préparer un nouveau quatre pages avec les autres camarades avec quatre items : la compétitivité, les Assises de l'ESR, MODEL 38 (prêt de salariés) plus un item qui reprend l'actualité.

Henri Rodenas Section Grenoble

## *À la demande de moratoire, la ministre répond : je continue et j'accélère !*

Une délégation intersyndicale des établissements concernés par le projet "Paris-Saclay" a été reçue par Madame Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 8 novembre à la faculté d'Orsay. La délégation, une quinzaine de personnes issues de la majorité des organisations syndicales du secteur et de l'association Sauvons la Recherche, était porteuse du mandat exprimé par les 1200 signataires de la pétition demandant un moratoire sur la mise en place de ce projet.

La ministre a expliqué que son rôle était de suivre la feuille de route établie par le Premier ministre et par François Hollande, à savoir l'accélération de la mise en œuvre des Investissements d'avenir et du Plan Campus. Il s'agit, en particulier, de relancer le projet "Paris-Saclay", qui ferait partie, selon elle, des engagements de campagne de François Hollande. Au niveau de la méthode, le gouvernement actuel, contrairement au précédent, a pour ambition d'impliquer davantage les "acteurs" du projet. La ministre indique qu'un comité de pilotage s'est tenu la veille de l'entrevue (le premier depuis début mars), et que Matignon est prêt à recevoir une délégation des personnels.

Le porte parole de la délégation intersyndicale a d'abord excusé l'absence des représentants étudiants. Puis, il a déclaré qu'à minima, la première chose à faire est de stopper le projet par un moratoire, puisque le nouveau gouvernement souhaite changer de méthode par rapport à l'ancien. Il faut, de plus, dénoncer la

Convention ANR/Idex/Etat, signée en vitesse entre les deux tours de l'élection présidentielle, méthode parfaitement inacceptable. Il a également été rappelé que, lors de l'entrevue de fin juillet, le ministère avait renvoyé la délégation vers Monsieur le Premier ministre, et que depuis, Matignon n'avait donné aucune réponse à la demande officielle.

Plusieurs personnes de la délégation se sont exprimées pour insister sur l'urgence de décider un moratoire, à partir des situations propres à chaque établissement. Pour la R&D d'EDF, l'unité de toutes les organisations syndicales témoigne du refus du personnel de déménager sur le site de Saclay et alerte sur les menaces d'externalisation des activités de recherche d'EDF vers des SAS (société par actions simplifiée). Les syndicats d'AgroParitech et de l'INRA ont insisté sur l'importance du moratoire immédiat puisque les projets immobiliers se mettent en place, avec 88 M€ (millions d'euros) budgétés pour la construction du bâtiment commun Agroparitech-INRA sur Saclay, induisant un gaspillage financier considérable : 40 M€ ont notamment été investis ces dernières années sur le campus de Grignon, pourtant inclus dans les plans du déménagement vers Saclay. Les organisations syndicales de l'université Paris-Sud ont dénoncé le forcing de restructuration avant même de s'être mis d'accord sur les objectifs et donc sans concertation aucune des personnels. Elles ont souligné que l>IDEX exclut aussi 70% des masters et la majorité des licences (excellence = écrémage).

Devant l'insistance de la délégation qui a précisé que des directeurs de gros laboratoires avaient signé la pétition pour un moratoire, Madame Fioraso a déclaré qu'elle ferait part à la FCS du fait que le projet était peu partagé, mais que de toute façon, elle était chargée d'accélérer le processus.

Il est à noter que le ministère avait tenté de trouver et d'inviter des organisations syndicales qui ne sont pas signataires de la pétition. Seule une organisation a répondu présent, dont les 2 représentants ont reconnu qu'ils n'exprimaient pas la position de toute leur confédération. Preuve en est que l'unité est plus que jamais renforcée derrière les exigences portées par la délégation.

**Les organisations soussignées invitent par conséquent les personnels à poursuivre la signature de la pétition pour appuyer la délégation auprès du Premier ministre, dans le but d'obtenir à minima un moratoire immédiat du projet "Paris-Saclay"!**

**Dernière minute :** le cabinet du Premier ministre accepte officiellement la demande d'entrevue, et recevra une délégation le **11 décembre** à 15h. Les organisations soussignées ont appelé à un **rassemblement des personnels à 14h30 à l'angle de la rue du Bac et de la rue de Varennes**, pour soutenir le mandat porté par la délégation.

Revendications exprimées dans la pétition en ligne (<http://petition.orsayenlutte.info/index.php?petition=7>) :

**Nous soussignés demandons :**

- la dénonciation de la signature de la convention État-Idex « Paris Saclay »
- la dissolution de cette Idex et de la FCS
- le respect des prérogatives des Établissements quant à leur structuration, avec une concertation réelle entre les personnels concernés par l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plateau de Saclay et en île de France.

**Et à titre conservatoire, nous exigeons un moratoire immédiat impliquant en premier lieu :**

- l'arrêt immédiat des études et travaux de la Fondation de Coopération Scientifique
- l'arrêt immédiat des autres processus associés (ex : campus AgroParisTech-INRA)

Université Paris-Sud, CNRS, Orsay : SNTRS-CGT, SES-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SUD Education, SUD-Recherche-EPST, SNPREEES-FO, SLR. Ecole Polytechnique : SNTRS-CGT. INRA : CFDT, CGT, SUD-Recherche-EPST. AgroParisTech : SYAC-CGT. EDF R&D : CGT, SUD-Energie, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC-UNSA. INRIA : SNCS-FSU. ENS Cachan : SNESUP-FSU. Versailles : SNPREEES-FO.

## *Négociation sur la sécurisation de l'emploi : les propositions du Medef sont inacceptables !*

Alors que le chômage explose depuis dix-huit mois consécutifs, le Patronat cherche de nouvelles règles pour faciliter le licenciement. Il est certain que l'effet premier de ce projet d'accord serait d'envoyer nombre de salariés à pointer au Pôle emploi.

Le texte que le Medef essaie de nous imposer comme trame d'accord est un véritable mode d'emploi pour transformer le CDI en contrat précaire et licencier à sa guise. Sans grande surprise, on y retrouve les vieilles lunes patronales : laisser le salarié seul face à l'employeur, s'en débarrasser en toute impunité et à moindre coût, écarter le juge, empêcher toute résistance des représentants du personnel.

Evidemment, le projet patronal est extrêmement déséquilibré, en voici les grandes lignes : le Medef nous explique en détail comment il va faire du CDI le principal contrat de travail précaire et comment il va supprimer le droit du licenciement économique afin d'empêcher toute résistance des salariés et de leurs représentants.

En guise de sécurisation, le patronat traduit dans le texte les déclarations de Laurence Parisot : « *pas d'accord sans acceptation du principe de flexibilité* ».

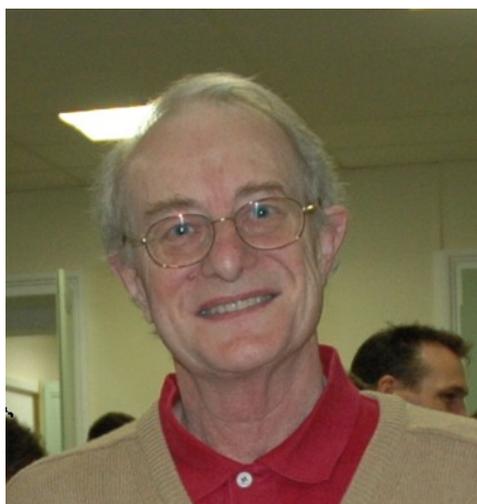
Effectivement en matière de flexibilité ils « *y vont fort* » :

- opération destruction du CDI en généralisant les contrats de projets et les contrats à durée indéterminée intermittents,
- contournement du licenciement économique par la création de nouvelles procédures,
- encouragement du chantage à l'emploi au travers de la généralisation des accords dits « compétitivité emploi »

Ce projet oublie superbement :

- la réponse aux urgences sociales,
- l'exigence de droits nouveaux pour les représentants des salariés sur les stratégies d'entreprise,
- les questions de mutualisation des droits pour les salariés des petites entreprises,
- la modulation des cotisations chômage en fonction de la durée des contrats,
- le droit suspensif sur les plans de licenciements et les plans de restructuration

Face à la hausse du chômage et la multiplication des suppressions d'emplois, les salariés ont besoin d'autres réponses que celles avancées par le patronat. C'est pourquoi la CGT appelle à leur mobilisation !



## *Hommage à Gérard Mandville*

*Nous avons l'immense tristesse d'annoncer le décès de notre camarade Gérard Mandville le 21 novembre 2012.*

Gérard a été un très grand militant du SNTRS, il en a été le secrétaire général dans des années difficiles où l'identité de notre syndicat était menacée. Il a représenté les personnels dans de nombreuses instances scientifiques et administratives du CNRS et dans les instances de la CGT. Il a été également Président du CAES.

Gérard était un très grand débateur et contradicteur, il a marqué de son empreinte tous les grands sujets qui ont traversé les instances démocratiques du SNTRS depuis 40 ans. Ses analyses toujours pesées, pertinentes et argumentées ont contribué à définir les orientations de notre organisation et ont influé la conscience collective et les analyses de notre syndicat CGT.

Humaniste, d'une grande sensibilité il inspirait le respect à tous ceux qui l'on côtoyé.

Bien qu'investi de nombreuses responsabilités, il n'a jamais cessé de garder avec sa section syndicale d'Orsay des liens privilégiés et d'y mener avec ses camarades les combats pour la défense des personnels et de la recherche publique.

Après plusieurs années de militantisme permanent, Gérard avait repris une activité professionnelle dans son laboratoire d'origine où il a mené une carrière scientifique brillante d'ingénieur chimiste.

Encore récemment, Gérard a apporté des contributions importantes aux débats de notre dernier congrès et du CSN, il s'était investi depuis sa retraite dans l'activité de la section nationale des retraités.

A 68 ans, Gérard est parti beaucoup trop tôt.

Le SNTRS tout entier s'associe à la peine d'Henriette et de sa famille et nous lui apportons toute notre amitié et notre fraternité.

Nous retransmettrons à Henriette tous les messages que vous ferez parvenir au syndicat.

Pour le bureau national  
Daniel Steinmetz